

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 mars 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Magalie CHAVAS donne procuration à Marie-Anne MATHEVET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 26 janvier 2016**
- **Compte Administratif 2015**
- **Renouvellement adhésion groupement de commandes ANC**
- **Demande de subvention Voirie 2016**
- **Demande de subvention pour la réhabilitation du réseau d'assainissement**
- **Droit de Prémption Urbain**
- **Divers**

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire sont approuvés à la majorité des voix :

A) COMMUNE

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 818 193,66 € et les recettes à 1 086 470,88 € ce qui permet de dégager un excédent de **268 277,22 €**.

En investissement les dépenses 2015 s'élèvent à 577 492,60 € et les recettes s'élèvent à 690 898,21 €. L'excédent d'investissement de 2015 est de **113 405,61 €**.

Les investissements prévus en 2015 restant à réaliser s'élèvent à 99 000,00 € en dépenses. L'excédent cumulé est ramené à 14 405,61 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 et décide d'affecter la somme de **190 000,00 €** sur l'excédent de fonctionnement pour financer les projets d'investissement.

La différence soit 78 277,22 € sera reportée en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2016.

B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'élèvent à 18 847,71 € et les recettes à 21 564,82 € soit un excédent de **2 717,11 €** qui sera reporté en excédent de fonctionnement sur 2016.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015

C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 185 094,60 € et les recettes à 196 567,37 € soit un excédent de **11 472,77 €**.

En investissement les dépenses réalisées sont de 61 501,43 € et les recettes de 71 474,23 € soit un excédent de **9 972,80 €**.

Les investissements restant à réaliser s'élèvent à 200 000,00 € en dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 et décide de reporter l'excédent cumulé de 71 572,36 € en recettes d'exploitation et l'excédent cumulé en investissement de 259 372,71 € au Budget primitif 2016

D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

Les dépenses s'élèvent à 88 186,32 € pour l'année 2015 comprenant le financement des travaux de viabilisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte administratif 2015.

II-Renouvellement du groupement de commande pour le contrôle de l'assainissement non collectif

Le Marché passé sur la période 2014-2015 arrive à échéance.

Afin de pouvoir exercer leur compétence de contrôle de l'Assainissement Non Collectif, les communes situées sur le territoire de la CCMP, souhaite poursuivre le groupement afin de choisir un prestataire qui exercera le contrôle pour leur compte, dans le cadre d'un marché public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention constitutive du groupement de commande, et désigne Michel ENGELMANN comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres. Jean-Louis BARIOT est membre titulaire et président de cette commission.

III-Demande de subvention Voirie 2016

Le département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour la réalisation de travaux de voirie.

La commission voirie propose :

Le réaménagement de la voie communale n°5, les dépenses sont estimées à 95 635,00 € HT.

La réfection du mur de soutènement près de l'usine Ste Marthe, pour un montant des travaux de 23 986,80 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ses travaux

IV- Demande de subvention pour la réhabilitation du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réhabiliter le réseau d'assainissement afin de limiter l'arrivée d'eaux parasites à la station d'épuration. Suite aux études faites par les cabinets BEAUR et HEP Conseils, le montant des travaux estimés est d'environ 920 000,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée -Corse et du Département de la Loire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation pour le raccordement à l'égout à 1400,00 €.

V-DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AC 131, 132, 167, 176 situé 10 rue du Mas appartenant aux consorts ODOUARD.
- immeuble cadastré AD 138 situé 24, rue de la Modure, appartenant à M. André PEYRAVERNEY.
- immeuble cadastré AE 153 situé 1, place de l'ancienne bascule, appartenant à M. Guy MARCON.
- immeuble cadastré AE 368 et 370 situés 11, rue Pré Battoir, appartenant à Mme Alison LIBERSA

VI-DIVERS

- Motion contre la suppression de la trésorerie de Bourg-Argental : le conseil municipal, à l'unanimité s'oppose au projet de fermeture de la trésorerie.
- Emplacement réservé inscrit dans le PLU :
 - ◆ Ancienne voie ferrée, parcelle AP 146,24 et 205
 - ◆ Chemin usine Ste Marie, parcelle AC 21 et 19
- Réunion de la CDCI du 29/02, la communauté de communes des monts du Pilat reste en l'état, et doit étudier un rapprochement avec la communauté de communes du Pilat Rhodanien.

- Travaux : - Viabilisation du lotissement terminée fin mars
 - Enfouissement des lignes électriques fin mars
 - Ouverture du parking « Taillis vert » très prochainement
- Finition du lavoir rue peyronnet : semaine 12
- Opération Pilat propre : semaine du 21 au 25/03 avec les élèves de l'école primaire
- Centre multimédia : reconduction du CAE de 20 h/semaine pour un an, renouvelable 3 fois.
- Demande de révision de la zone UCa (secteur usine Ste Julie et Ste Marthe), un avis a été demandé aux juristes.
- Jeu aventure : reprise de contact avec la CCMP
- Noël et partage : les aides à l'installation des familles en hausse, la collecte a bien marché, un concert est organisé le vendredi 11 mars à 20h30, salle Jacques Esterel de Bourg-Argental
- Repas des aînés : 135 couverts
- Circulation apaisée : passage des 3 grands axes du village en zone 30 au centre du village. Pour la ZA, le département étudie la possibilité d'un passage à 70 km/h. Le conseil municipal donne son accord par 14 voix pour et une abstention.
- Prochaines réunions :
 - Revitalisation du centre bourg : 14 mars 2016 à 20 h
 - Commission finances : 23 mars 2016 à 20h30
 - Conseil municipal : 29 mars 2016 à 20h00

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22h30.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 5 mars 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

